

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 45

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	20 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	0	20 000 000 <i>20 000 000</i>
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite soutenir le développement des lieux intermédiaires, indépendants et des tiers-lieux.

Les lieux intermédiaires, indépendants et tiers-lieux se définissent comme des espaces de travail, de création et de diffusion qui proposent des locaux, des équipements, voire des services mutualisés aux artistes et aux travailleurs culturels du territoire où ils sont implantés, et qui accueillent la population à l'occasion d'activités et de manifestations diverses. Ces lieux sont l'espace privilégié de l'infusion artistique. Ils sont souvent à l'initiative de collectifs ou de compagnies, sont à la fois les premiers contacts des habitants avec l'art et le spectacle vivant, un lien quotidien dans un quartier, des laboratoires des formes les plus innovantes.

Or, le risque d'une fermeture de ces lieux uniques pour la création artistique se pose. A titre d'illustration, dans un communiqué du 13 juin 2025 publié par le Syndeac (« Lieux intermédiaires : une extinction programmée d'ici 2026 ? »), « Les coupes budgétaires de l'État couplées à celles des collectivités ont créé une tension budgétaire maximale, dont les conséquences sont immédiates sur certains lieux dont l'économie était déjà extrêmement précaire ». Ainsi, « L'Échangeur à Bagnolet, le théâtre régional des Pays de la Loire, le Théâtre Studio à Alfortville, le réseau des scènes découvertes en Auvergne-Rhône-Alpes sont quelques exemples parmi de nombreux autres lieux clairement menacés dans leurs fonctionnements. » Le cas de L'Échangeur à Bagnolet (Seine-Saint-Denis) est emblématique des difficultés traversées par les lieux intermédiaires et indépendants dans leur ensemble : ouvert en 1996, il compte 2 000 mètres carrés de locaux, dont deux salles de spectacle, et a accueilli environ 9 000 personnes l'année dernière. Pourtant, malgré son importance pour la vie culturelle locale, cette dernière a vu nombre des subventions publiques qui lui était allouées être coupées : perte de 60 000 euros de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France, après une première coupe de 20 000 euros l'an dernier ou encore

suppression de 15 000 euros d'aides versées par le département de la Seine-Saint-Denis – menaçant ainsi directement l'existence même du lieu.

Par conséquent, nous proposons d'augmenter les crédits alloués à ces lieux si essentiels pour la vitalité artistique du pays.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits hors titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 20 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 01 du programme 131 – Création abondé à hauteur de 20 millions d'euros en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.